



Déclaration FSU 28

CTSD Collèges du 8 mars 2021
Madame l'Inspectrice d'Académie,

Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

La situation sanitaire s'aggrave dans notre département ce qui nous a amenés à vous adresser une question diverse pour évoquer avec vous les moyens mis en œuvre par l'EN pour protéger les personnels, les élèves tout en garantissant la continuité du service public d'éducation.

En ce 8 mars 2021, nous souhaitons rappeler nos exigences en terme d'égalité, quel que soit le genre de chacun et chacune, dans le traitement des personnels ainsi que dans le service rendu aux élèves. Nous en profitons pour vous demander de continuer les progrès déjà entamés dans l'éducation nationale en mettant en place un plan d'action égalité professionnelle dans le département conformément à l'accord signé en novembre 2018.

Ce combat pour l'égalité professionnelle dans l'Education Nationale doit passer par une amélioration des rémunérations des personnels, une évolution vers des modes plus collectifs de rémunération, ne s'appuyant pas sur un sur-travail, sur des missions supplémentaires annexes mettant particulièrement en difficulté les femmes. La lutte pour l'égalité des rémunérations doit aussi passer par une hausse des salaires des métiers dits « féminisés » ainsi que par une plus grande qualité des conditions de services et d'emploi, notamment pour les personnels contractuels, les AESH et les AED....

Ce combat pour l'égalité passe évidemment aussi par l'amélioration des conditions d'apprentissages des élèves ce qui doit conduire à l'instauration de maximum d'effectifs par classe : 20 en éducation prioritaire, 24 en dehors. En effet l'égalité d'accès à l'éducation nécessite des moyens supplémentaires pour celles et ceux qui ont besoin de plus. C'est ce principe qui doit guider l'éducation nationale dans le maintien de l'Éducation Prioritaire et de ses spécificités, contrairement à ce qui a été fait ces 2 dernières années, notamment avec l'APM et la suppression massive de poste en éducation prioritaire. Le mauvais traitement fait à l'éducation prioritaire dans notre département est visible : 9 suppressions de postes en éducation prioritaire, alors que 24 sont supprimés au total. L'éducation prioritaire ne représente pourtant pas plus d'1/3 des collèges du département !

0 création de postes pour l'éducation prioritaire du département sur les 15 postes créés. Pourtant, il y a besoin de rattraper les difficultés supplémentaires liés au COVID, et particulièrement ici !

De même, la suppression de classe de SEGPA à Anatole France et Louis-Armand touche les plus en difficultés.

L'amélioration des conditions d'apprentissages des élèves est fondamentalement liée à l'amélioration des conditions de travail des personnels. Les mesures de carte que nous allons étudier aujourd'hui pour la rentrée 2021 doivent donc permettre d'améliorer les conditions de travail des personnels pour permettre d'améliorer le service public d'éducation rendu à la population.

Les CTSD précédents annonçaient 3 suppressions d'équivalents temps pleins et une hausse des HSA. Le résultat est là : 9 suppressions de postes et le remplacement des besoins couverts par ces postes par de nombreuses heures supplémentaires qui mettent en péril la santé des personnels.

La discipline la plus fortement touchée cette année est l'enseignement des lettres modernes, avec 6 suppressions de postes. Après avoir fait disparaître les lettres classiques, notre DSDEN s'orientait-elle vers une suppression de cet enseignement aussi ? Oui les Lettres Classiques sont aujourd'hui menacées de disparition par exemple dans le Drouais. Pensez vous, finalement, que l'enseignement du Français n'est pas si fondamental que cela ?

L'Allemand, fortement mis en difficulté de manière général et en particulier en période COVID, perd encore un poste. Ainsi, cet enseignement est mis en danger en empêchant les personnels ayant des compléments de service de travailler avec les écoles de leurs secteurs. De plus, avec la suppression du poste d'allemand de Louis-Armand, c'est l'éducation prioritaire qui est touchée, construisant une inégalité entre les élèves qui peuvent choisir de faire de l'allemand et ceux, de l'éducation prioritaire, qui ne peuvent pas. Au contraire, nous vous demandons de porter votre attention sur cette discipline en danger et de faire en sorte que les conditions d'exercices de ces personnels soient de nature à faciliter l'engagement des élèves vers l'apprentissage de l'allemand en revenant sur ce projet de suppression de poste et en utilisant la souplesse des ORS des enseignant-e-s.

En maths, nous vous demandons également de ne pas supprimer les postes en utilisant la réserve départementale car ces suppressions sont liées soit à la hausse des effectifs en éducation prioritaire et/ou l'abandon des groupes soit à l'imposition d'heures supplémentaires, comme à Courville (10 HSA).

Vous recevrez, ce jeudi, une délégation de ce collège. Nos collègues ont fait la demande d'être accompagné-e-s par un-e représentant-e du SNES-FSU. Nous vous demandons de bien vouloir prendre les dispositions nécessaires pour permettre cet accompagnement et cet exercice de notre mandat de représentant des personnels malgré les restrictions induites par la crise sanitaire.

Pour construire la rentrée au plus juste et en suivant la consigne, vous avez répartis des heures supplémentaires à absorber dans les établissements forçant les équipes à « choisir » entre suppressions de postes et compléments de services, forçant les personnels de direction à des négociations ubuesques mettant les personnels inutilement en conflit...leurs demandant d'accepter des compléments de services, parfois sur 2, 3 voire 4 établissements alors que d'autres collègues font autant d'heures supplémentaires. Nous vous demandons l'annulation des ces compléments de services absurdes par l'utilisation de la réserve départementale.

Nous souhaitons rappeler que les personnels n'ont pas bénéficié cette année de bonnes conditions de réunions, d'échanges, notamment lors des CA qui se sont tenus en visio ou parfois par échange de mel, rendant la période encore plus anxiogène. C'est une raison supplémentaire de permettre aux équipes de renforcer voire recréer les liens en limitant les compléments de service qui mettent sur la route chaque année une centaine de nos collègues.

Il est peut-être aussi temps de réduire concrètement l’empreinte écologique du service public en limitant ces compléments de service ?

La sectorisation non encore aboutie autour de la zone Auneau-Gallardon est une difficulté importante de notre département : des suppressions de poste sont prévues à Gallardon alors que la sectorisation doit aboutir à une hausse des effectifs, à une classe de 6eme supplémentaire à la rentrée 2021, puis à une hausse d’une centaine d’élèves sur les années suivantes. Dans ces conditions, il est nécessaire de conserver les postes de Gallardon afin de stabiliser les équipes déjà construites sur place. Nous vous demandons de ne pas supprimer ces postes.

De plus, nous vous demandons une attention particulière au collège de Auneau dans cette phase qui verrait la baisse des effectifs de ce collège. Nous vous demandons d’accompagner la transition sans suppressions de poste afin de faire baisser les effectifs par classe.

Le rythme choisit pour changer la sectorisation n’est pas le bon puisqu’il est en décalage avec les opérations de mobilités des personnels : il est nécessaire que les prochaines sectorisations soient décidées avant le début de la préparation de rentrée.

La sectorisation du secteur de Nogent-le-Roi a été repoussée. Nous le regrettons : Ce collège construit pour 600 élèves en accueil déjà plus et verra ses effectifs encore augmenter l’an prochain (718 élèves prévus) . Si nous sommes d’ailleurs satisfaits des créations de postes qui accompagnent cette hausse d’effectif, nous espérons qu’elles ne seront pas suivies l’an prochain par une suppression de poste à la suite d’une autre sectorisation...

Il nous semble ainsi important à l’avenir d’avoir une politique départementale de création et suppression de poste basée sur une vision de plus long terme, qui ne se fasse pas au coup par coup des allers et retours de suppression-création. En conséquence, nous vous demandons d’agir en direction du conseil départemental afin que soit mis en œuvre un travail de sectorisation de l’ensemble du département en cohérence avec le calendrier de l’éducation nationale.